

Suzanne et les voisins

par Magali Marc

Suite au raz-de-marée conservateur du 4 septembre, les milieux environnementaux s'attendaient à voir reparaitre John Fraser au ministère de l'Environnement du Canada. Originaire de Colombie-Britannique, Fraser avait été brièvement, sous Joe Clark, un ministre coloré qui avait fait des pluies acides son principal cheval de bataille. Double surprise donc, de voir à ce poste une femme inconnue des groupes écologiques, qui plus est une Québécoise, Suzanne Blais-Grenier.

Comme le Québec est assailli par les problèmes écologiques prioritaires pour Environnement Canada, le fait d'avoir à la barre une ministre québécoise est extrêmement intéressant. Ces problèmes, les groupes environnementaux comme la Société pour vaincre la pollution (SVP) en parlent à longueur d'année : les pluies acides, dont le Québec est l'une des principales victimes ; les sites de déchets toxiques, dont on parle beaucoup ces derniers temps ; mais aussi la pollution du fleuve Saint-Laurent (La Vie en rose, septembre 84) et les arrosages chimiques contre la tordeuse des bourgeons de l'épinière (La Vie en rose, octobre 84).

Voisins acides

Avec les pluies acides, madame Blais-Grenier aura à affronter un problème délicat et complexe : celles qui arrosent le Québec et le Canada proviennent en grande partie des États-Unis. Madame Blais-Grenier aura donc à continuer le travail de ses prédécesseurs Fraser, Roberts et Caccia et à se rendre fréquemment chez nos voisins pour maintenir sur eux une pres-

sion constante. De bonnes relations semblent se dessiner entre Reagan et Mulroney, c'est encourageant. N'oublions pas cependant que Reagan a toujours refusé de bouger sur la question des pluies acides, en alléguant que plus d'études étaient nécessaires.

Parallèlement aux relations «internationales» qui sont de sa juridiction, le nouveau gouvernement devra aussi mettre sur pied des ententes cadres avec les provinces. Madame Blais-Grenier devra inciter les provinces à se rendre plus loin dans leurs négociations que la simple entente de principe à laquelle elles sont arrivées l'an dernier et qui repousse à 1994 l'obligation de réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO₂), l'agent précurseur des pluies acides. Si les provinces et le fédéral n'arrivent à s'entendre maintenant sur la façon de réduire les émissions de SO₂ et sur les modalités de financement, le Canada ne fera que piétiner en ce domaine. Ce sera un piètre exemple pour nos voisins du Sud, eux-mêmes si peu pressés d'intervenir.

De plus, Environnement Canada devra revoir la norme d'acceptabilité, fixée actuellement à 20 kg de SO₂ par hectare pour les régions modérément sensibles ; de nouvelles études démontrent que cette norme est encore trop élevée pour protéger adéquatement l'environnement des milieux sensibles à l'acidification.

Insecticide à anguilles

Madame Blais-Grenier devra aussi faire pression sur son collègue du ministère des Transports, Benoît Bouchard, pour que les normes d'émissions d'oxyde d'azote, d'hydrocarbures et de monoxyde de carbone dégagés par les véhicules cana-

diens soient ramenées à des niveaux égalant au moins ceux permis aux États-Unis. Par exemple, le Canada laisse actuellement «ses» véhicules émettre trois fois plus d'oxyde d'azote que les véhicules américains. Situation paradoxale quand d'autre part le Canada se plaint de recevoir sur la tête des pluies acides américaines.

Dans le dossier des sites de déchets toxiques, madame Blais-Grenier devra s'efforcer de rendre publique la masse d'informations contrôlée par Environnement Canada. Financées par les fonds publics, les recherches du Ministère devraient être divulguées pour permettre au public de savoir ce qui lui pend au bout du nez.

Quant à la pollution du fleuve Saint-Laurent, du moins celle qui vient des États-Unis, la nouvelle ministre de l'Environnement devra là encore négocier une entente canado-américaine qui protège une ressource à gérer en commun.

En guise d'exemple, on a déjà trouvé un insecticide, le Mirex, en quantité inacceptable dans les anguilles du Québec destinées à l'exportation ; ce Mirex avait été déversé dans le lac Ontario, quelques années auparavant, au moment de son interdiction aux États-Unis. L'incident démontre bien à quel point la qualité du fleuve au Québec est tributaire des activités de nos voisins.

On le voit, ce ne sont pas les problèmes qui font défaut à Suzanne Blais-Grenier. Elle peut d'ores et déjà se retrousser les manches. **FIN**

Magali Marc est co-présidente de la Société pour vaincre la pollution (SVP).